

RÉVOLTE SOCIAL RIDE #3

Le combat de l'eau

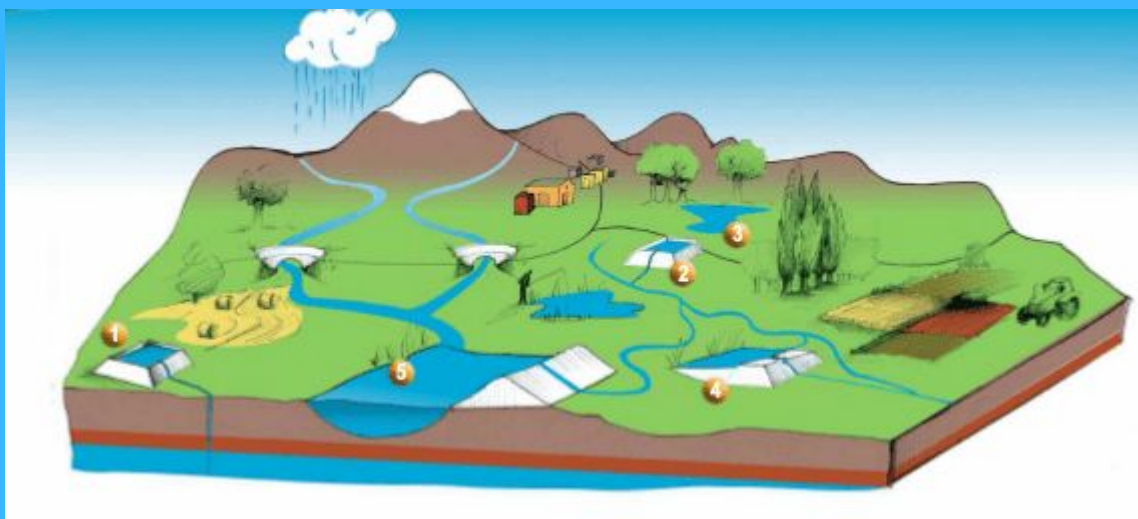


Qu'est-ce que c'est une bassine

-> Réservoir artificiel d'eau pour l'irrigation agricole.

-> Appelée réserves de substitution d'irrigation, elles ressemblent à cratère imperméabilisé et plastifiés. Les plus grandes font 18ha et peuvent contenir 300 piscines olympiques.

-> La confusion est parfois délibérément entretenue entre les bassines d'irrigation et les retenues collinaires ou des barrages plus classiques. Ces ouvrages – généralement situés dans des zones de relief – se remplissent naturellement avec de l'eau d'écoulement ou de ruissellement et ne sont pas imperméabilisés. À l'inverse, les bassines sont alimentées uniquement par pompage de l'eau dans une nappe ou une rivière.



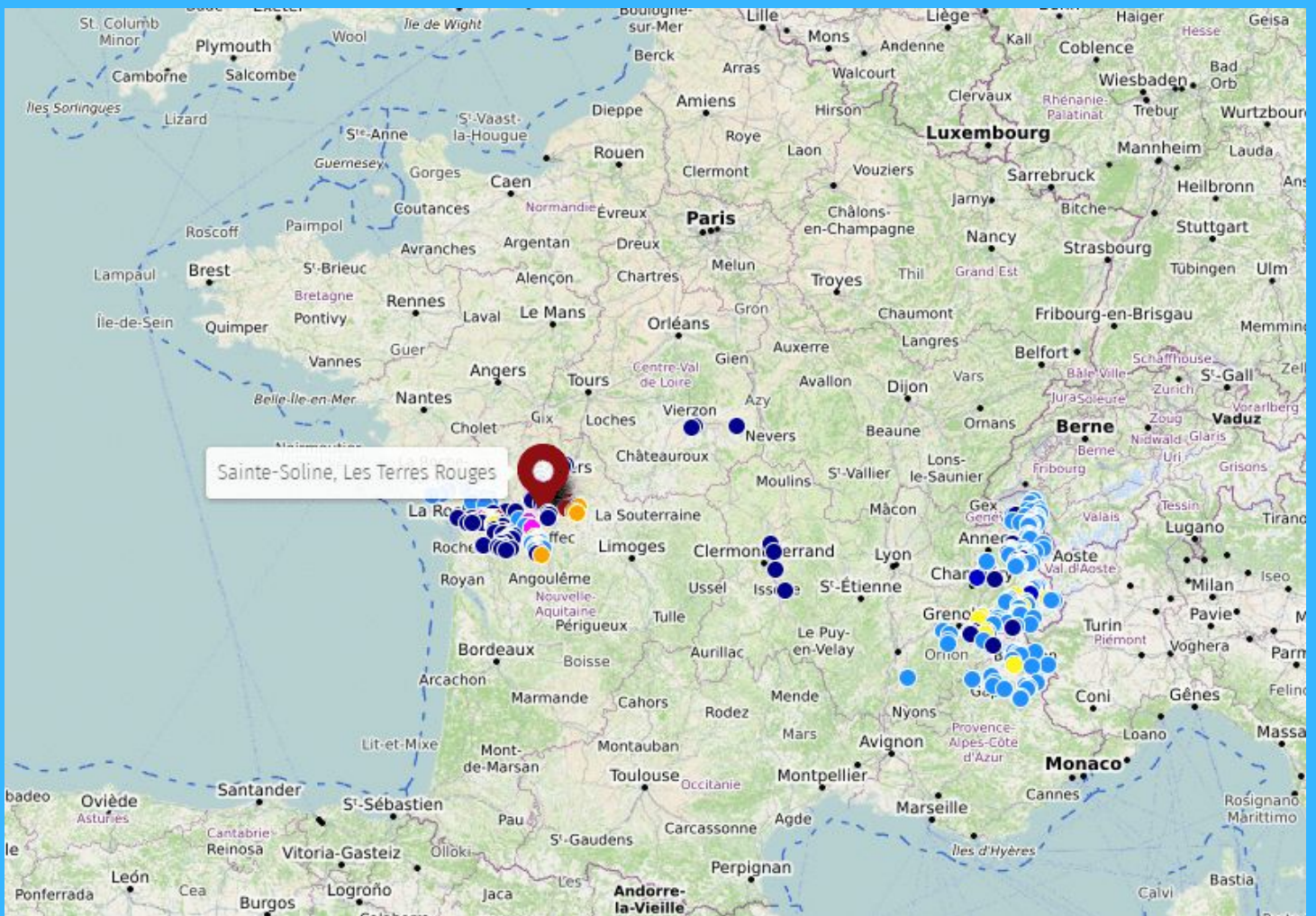
Différentes retenues d'eau

1. Bassine alimentée par pompage dans la nappe. 2. Bassine alimentée par pompage dans la rivière. 3. Retenue collinaire. 4. Retenue en dérivation. 5. Barrage.

©Irstea

Le contexte français

- > Elles ont historiquement ont vu le jour dans des dictatures (L'Espagne de Franco et le Chili de Pinochet).
- > En France, les soulèvements de la terre en dénombre 230, dont 55 existantes (7 illégales) et 15 désarmées
- > Premiers projets dans les années 90, mais accélération depuis 2017 et la fusion des régions ici mais aussi 2022 depuis le Varenne de l'eau par Marc Fesneau qui a promis de faciliter la création des bassines



Les territoires concernés

-> Les territoires principalement concernés par les projets de bassines sont la Nouvelle Aquitaine et les Pays de la Loire. La Bretagne et le Centre bientôt.



-> Ces régions ont la particularité d'être des endroits très plats où il est compliqué d'installer des retenues le long des cours d'eau.

-> Il faut également une nappe aisément accessible

-> Ce sont des régions en déficit d'eau chronique. Non pas parce que la ressource manque, au contraire, mais parce qu'on a pris l'habitude d'en utiliser beaucoup pour l'irrigation agricole».

Pourquoi construire une bassine ?

-> Les bassines sont une réponse à la raréfaction de l'eau, en lien avec le changement climatique. En France métropolitaine, la ressource a déjà baissé de 14 % entre les périodes de 1990-2001 et 2002-2018, selon le Commissariat général au développement durable (CGDD).

-> Et elle pourrait encore diminuer de 40% d'ici à 2050, a rappelé l'Élysée lors de la présentation de son «Plan eau».

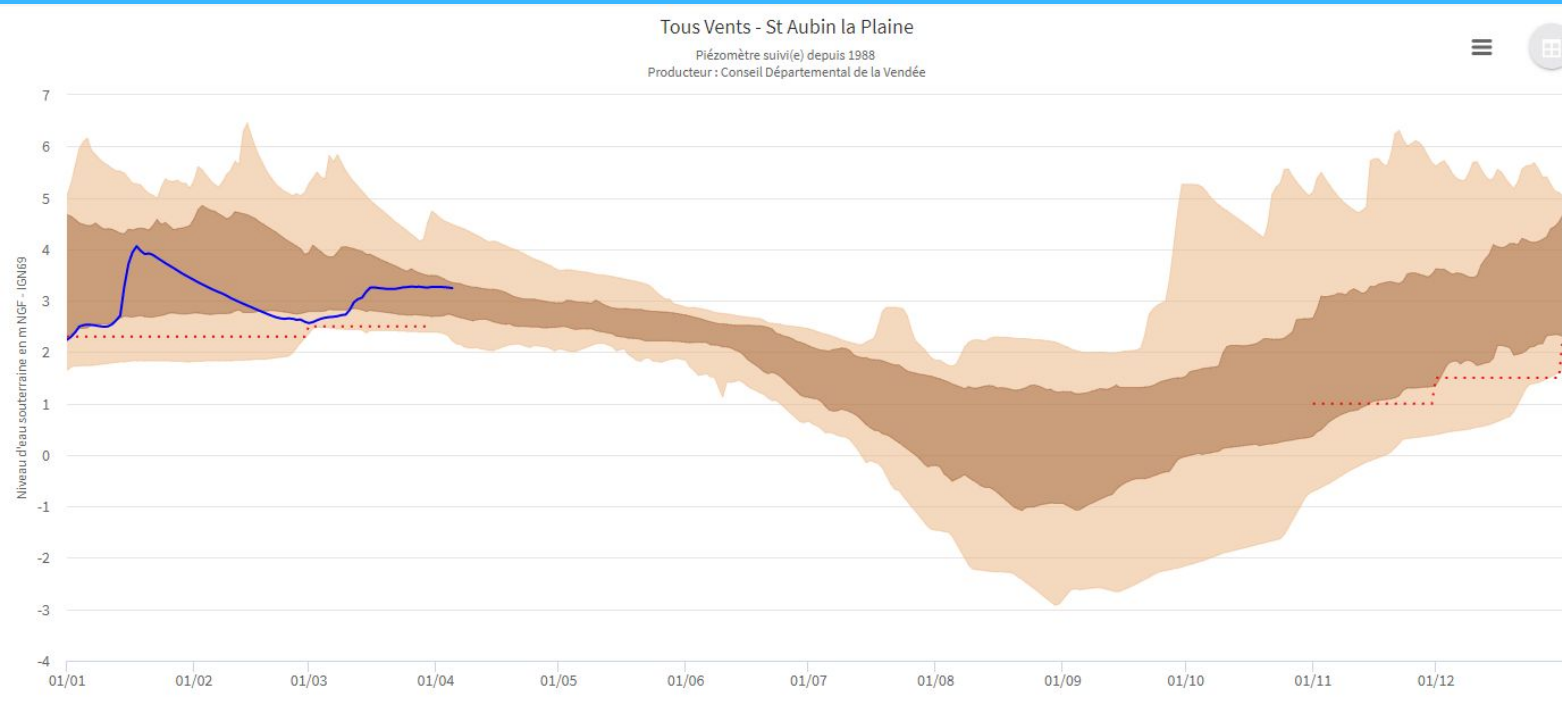
En remplissant les bassines l'hiver (de novembre à mars) lorsque l'eau est abondante, les agriculteurs comptent y puiser l'été, limitant ainsi leurs prélèvements lorsque les nappes ou les cours d'eau sont au plus bas. Les bassines permettent de sécuriser le rendement agricole tout en évitant des conflits d'usages l'été.

-> C'est la solution technique court termiste trouvée par les agro-industries et le gouvernement pour répondre à un problème qui va en s'amplifiant.

-> Projets portés en général par des groupements d'agriculteurs qui irriguent à grande échelle, mais c'est l'état qui les autorise, les encadre et les finance en grande partie (70%) grâce à la redevance que tous les citoyens paient sur leur facture d'eau

-> l'agriculture c'est 46% de la conso d'eau en France dont 25% est uniquement pour la culture du Maïs

La gestion de cette eau



Dans le Marais Poitevin, les seuils de prélèvements (en pointillés rouge) sont fixés à des niveaux inférieurs à la moyenne de remplissage de la nappe observée sur cinq ans (plage marron foncée). La ligne bleu correspond à l'année 2023 © SIEMP

-> Lors du remplissage des bassines (entre novembre et mars), les préfets déterminent les seuils à ne pas dépasser. Si certain-es assurent que les bassines sont alimentées en eau « excédentaire » (qui aurait rejoint la mer plutôt que d'alimenter son milieu), des observateur·ices critiques, dont l'hydrogéologue au CNRS Florence Habets, regrettent au contraire que les niveaux choisis soient très proches du remplissage minimum des nappes (voir ci-dessous). Or, des pompages excessifs risquent d'assécher l'écosystème avec des effets en cascades, comme l'aggravation de l'érosion et des inondations.

L'eau, un bien commun ?

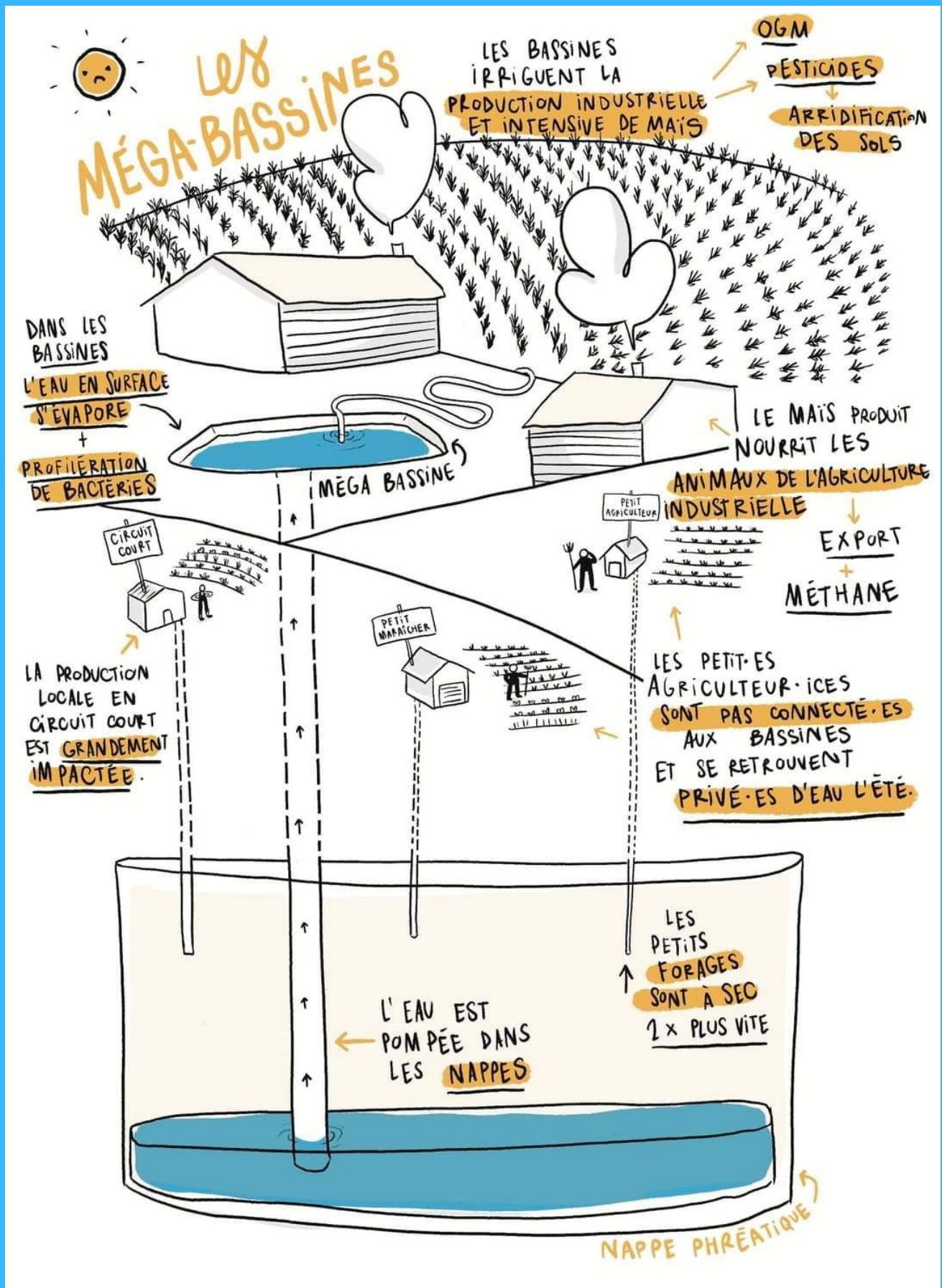
-> *«L'eau pompée située dans la nappe phréatique est considérée comme un bien commun, mais une fois dans les bassines, elle appartient à une poignée d'irrigants»*, pointe Anne-Morwenn Pastier. Outre le sentiment d'accaparement que cela peut générer, en particulier auprès des autres agriculteurs, ce sont d'immenses quantités d'eau qui sont soustraites à la politique de l'eau.

-> seul 5% des exploitants des bassins agricole concerné ont accès à l'eau, soit un accaparement de la ressource

-> renversement des usages de l'eau (Loi 2012) :

- d'abord les humains
- les milieux naturels
- l'agriculture et l'industrie

L'eau, un bien commun ?



Pourquoi la lutte s'organise contre ces bassines

-> question des écosystèmes en danger -
outarde canepetière, de la régénération
des zones humides

-> stockage inadapté

- on compte près de 10% de l'eau qui s'
évapore

- développement de bactérie toxiques

-> accaparement d'une ressource
naturelle et manque de démocratie
(culpabilisation)

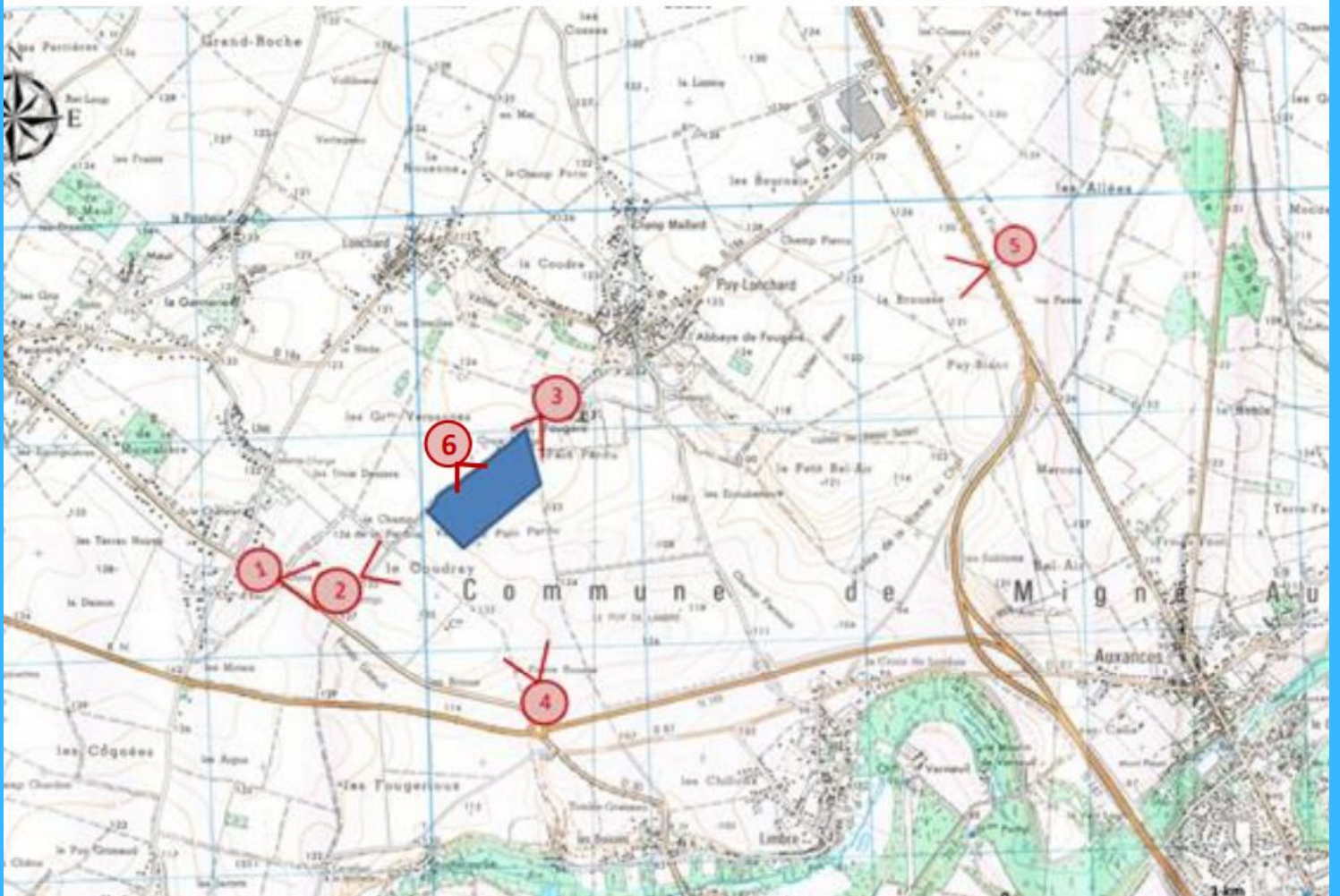
-> question du financement public

-> criminalisation des questionnement
citoyens

Le contexte de cette bassine

Porté par qui ? **SOCIETE COOPERATIVE
ANONYME DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN
DE L'AUXANCES, SCAG L'AUXANCES**

Figure 5 : Localisation des vues et vues du site à l'état initial



Le Coudray – MIGNE AUXANCES

EMPRISE AU SOL : 12,91 ha

VOLUME 490 404 m³

Linéaire canalisation : 6,1 km

Pourquoi ici ?



19 juillet 2024, lors de la manifestation de contre la méga bassine de Saint Sauvant, une manif action à lieu à Migné Auxance et les force de l'ordre tire une grenade lacrymogène déclenchant un feu devant les manifestants

Modèle agricole et agriculteur.ices en danger

Les bassines peuvent être un palliatif temporaire au changement climatique mais elles ne suffiront pas à protéger l'agriculture sur le long terme. Pire, elles pourraient enfermer les agriculteur.ices dans des pratiques insoutenables. En effet, après avoir investi des sommes colossales dans une bassine, la tentation est grande de la "rentabiliser" en irriguant toujours plus. *«Au lieu d'engager dès maintenant l'indispensable transition vers l'agroécologie, on crée une fragilité supplémentaire»*, insiste Christian Amblard. Les années où les bassines seront vides risquent de laisser les agriculteurs en grandes difficultés.

A court terme, le moyen le plus efficace pour préserver la ressource en eau est de lutter contre le réchauffement climatique par des mesures d'atténuation. Or, le modèle agricole conventionnel est lui-même responsable du réchauffement actuel – notre chaîne alimentaire émet entre 22 et 37 % des émissions mondiales de gaz à effets de serre. Une réforme du système agricole permettrait donc à la fois de limiter le réchauffement climatique et d'accroître la résilience face à ses effets. L'agroécologie et l'agroforesterie sont d'ailleurs évoquées dans le rapport du GIEC comme *« pouvant accroître la résilience des écosystèmes et les services qu'ils rendent »*.

Sources à dévorer

- Vienne Nature :
<https://www.vienne-nature.fr/wp-content/uploads/2018/07/Diaporama-bassines-Vienne.pdf>
- 2 ans de Ste Soline
<https://www.bassinesnonmerci.fr/non-classe/2025/03/26/2-ans-apres-sainte-soline-on-a-tout-fete/>
- Emplacement des bassines
https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/bassines_779169#12/46.5939/0.3794
- dégradation Nouailles Maupertuis
<https://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/commune/nouaille-maupertuis/une-bassine-agricole-degradee-a-nouaille-maupertuis>
- Bassines pourquoi s'opposer
<https://www.greenpeace.fr/mega-bassines-pourquoi-opposer/#:~:text=Officiellement%20baptis%C3%A9es%20%C2%AB%20r%C3%A9serve%20de%20substitution,sur%20la%20demande%20en%20eau.>
- Bassines c'est quoi :
<https://www.bassinesnonmerci.fr/les-bassines-cest-quoi/>
<https://vert.eco/articles/que-sont-les-mega-bassines-et-que-n-dit-la-science-dix-questions-pour-tout-comprendre>
- Bassine de Migné Auxance
https://www.grandpoitiers.fr/fileadmin/M%C3%A9dias_par_groupes_de_contributeurs/Habitat_et_urbanisme/Plui_12_communes/Annexe_MEC2-R5_Retenu.pdf